



FORMATION CONTINUE Protection Physique de Personnes

Objectif - Maintien actualisation des compétences :

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R.612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par l'arrêté (du 27 février 2017), dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Pré-requis :

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours »

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné dans le cadre d'un autre stage du présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

Nombre de stagiaires : 06 à 12 stagiaires par session

Durée de la formation : 38h00 en centre (25h00 de Mac + 13h00 module prévention des risques terroristes)

Centre de formation SAINTES :

Z.I des Charriers, 11 rue des Brandes – 17100 Saintes

Contact : M. Pascal SANCHEZ au 05.46.98.39.71 – ps@groupe-szelest.fr

Session : Dates des prochaines sessions disponibles sur notre site internet :

<http://groupe-szelest-formation.com/>

Méthode pédagogique : Partie théorique et pratique, en participative et actives

Moyens pédagogiques : Supports pédagogiques remis aux stagiaires – plateau technique – matériels

Validation :

Délivrance d'une attestation de suivi de stage de maintien et d'actualisation des compétences (en application de l'article 2 de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité).



MODULE 1 : GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS

Intervenir face à une situation d'accident : Mac SST 07h00

MODULE 2 : MODULE JURIDIQUE

Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Maintien et actualisation des connaissances juridiques relatives aux activités de protection physique des personnes, aux activités privées de sécurité et aux conditions d'exercice de la profession, ainsi qu'au code de déontologie : 04h00

MODULE 3 : MODULE PROFESSIONNEL

Connaître et actualiser les principes fondamentaux : 01h00

MODULE 4 : MODULE TECHNIQUE

Mettre en œuvre une mission : 02h00

Assurer un déplacement : 05h00

Maîtriser les dispositifs embarqués : 02h00

Des mises en situation et des exercices sur différents scénarios sont effectués pour les modules techniques.

MODULE 5 : COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13h00)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : 01h30

Connaître les niveaux de risque associés : 01h00

Connaître les différents matériels terroristes : 01h00

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : 01h00

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : 01h00

Savoir entretenir sa culture de la sécurité : 00h30

Se protéger soi-même : 02h30 dont 01h30 de mise en pratique

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention : 02h00 dont 01h00 de mise en pratique

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : 00h30

Notions de secourisme « tactique » : 01h30 dont 01h00 de mise en pratique

Alerter les secours : 00h30